

**Une personne étudiante vous a dévoilé une situation de harcèlement ou de violence sexuelle en contexte d'apprentissage expérientiel?**

## **Suivez le modèle A.R.C.**



### **ACCUEILLIR LE DÉVOILEMENT**

Les dévoilements peuvent prendre plusieurs formes - la personne peut vous parler directement de ce qu'elle a vécu, mais il se peut aussi que le dévoilement soit fait de façon indirecte. Souvenez-vous de vos responsabilités professionnelles et des limites entourant la confidentialité. Dans quelles circonstances avez-vous l'obligation de rapporter un dévoilement ?



### **RÉPONDRE AVEC EMPATHIE**

Écoutez activement, soutenez la personne et validez son vécu. En répondant, rappelez-vous que la position sociale d'une personne, déterminée par un éventail de facteurs comme la race ou l'orientation sexuelle, influence son processus de guérison ainsi que la manière dont elle est ciblée par le harcèlement et/ou la violence sexuelle.




### **CONNECTER AUX RESSOURCES**

Offrez à la personne de la mettre en contact avec des ressources, que celles-ci soient internes ou externes à votre établissement d'enseignement postsecondaire. Laissez-la choisir par elle-même ce qui correspond le mieux à ses besoins et respectez son choix.

**Recevoir un dévoilement peut faire surgir en vous toutes sortes d'émotions. Prenez soin de vous. Au besoin, sollicitez des ressources pour faire le point, tout en respectant la confidentialité du dévoilement.**

# Le harcèlement sexuel est une affaire de **pouvoir**.



Le harcèlement sexuel comprend tout *commentaire* ou *comportement* non désiré à l'encontre d'une personne en raison de son sexe, de son orientation sexuelle, de son identité de genre ou de son expression de genre qui a pour effet de l'intimider, de l'humilier ou de l'offenser.


Le harcèlement sexuel ne se produit pas toujours de manière évidente. Ses manifestations peuvent être subtiles et difficiles à détecter.

Le harcèlement sexuel peut se produire de façon persistante et continue ou se limiter à un seul incident grave.

Tout le monde peut subir du harcèlement sexuel.


**1 personne étudiante sur 2 a subi du harcèlement ou de la violence sexuelle durant une activité d'apprentissage expérientiel.**

Donnée tirée de l'enquête sur le harcèlement sexuel en contexte d'apprentissage expérientiel menée en 2022 dans le cadre du projet *Le Courage d'agir*.



Le harcèlement sexuel peut se produire en personne comme en ligne.

Les étudiants et les étudiantes peuvent subir du harcèlement sexuel commis par des personnes chargées de leur supervision, par d'autres personnes employées ou étudiantes, par la clientèle ou encore par des patients ou des patientes.



Les étudiants et les étudiantes sont particulièrement vulnérables au harcèlement sexuel en contexte d'apprentissage expérientiel. Cela est d'autant plus vrai pour les populations étudiantes Noires, autochtones, racisées, LGBTQIA2S+, en situation de handicap ou en provenance de l'international.

# Le harcèlement sexuel subi par la population étudiante en contexte d'apprentissage expérientiel peut prendre **plusieurs formes**.



Vos collègues vous montrent ou vous partagent des images sexuellement explicites, en personne ou en ligne.



Vos collègues répandent des rumeurs à propos de votre identité de genre ou de votre orientation sexuelle.



La personne chargée de votre supervision vous exclut en raison de votre sexe, de votre orientation sexuelle ou de votre identité de genre.



La personne chargée de votre supervision vous pose des questions inappropriées dans un espace de discussion en ligne.



La personne chargée de votre supervision vous menace de vous punir si vous refusez de céder à ses avances sexuelles.



Un client ou une patiente fait des remarques sexuelles dégradantes devant vous.

Il ne s'agit-là que de **quelques** exemples de ce qui pourrait constituer du harcèlement sexuel.



# Les étudiants et les étudiantes peuvent être affectés de différentes façons après avoir subi du harcèlement sexuel. Chaque personne peut réagir de manière différente.

## ASPECTS PHYSIQUES

- Blessure physique
- Tension musculaire
- Maux de tête
- Maux de ventre



## ASPECTS PSYCHOLOGIQUES

Perte de confiance envers ses collègues ou les personnes chargées de sa supervision

Sentiment de tristesse ou de déprime à l'égard de leur programme ou de leur choix de carrière

Sentiment de solitude ou d'isolement

Sentiment d'insécurité dans le milieu de stage ou sur le campus

État d'irritabilité, de nervosité ou d'anxiété

## ASPECTS SOCIAUX

- Malaise ou inconfort en présence de collègues
- Augmentation de l'anxiété dans les contextes sociaux
- Évitement des activités sociales
- Éloignement de son groupe habituel d'amis et d'amies



# Les effets du harcèlement sexuel sur la santé physique, psychologie et sociale peuvent mener à :

Des difficultés à se concentrer

Une attitude d'évitement

Une augmentation de l'absentéisme

Une diminution de la participation

Une dégradation du moral

La volonté de quitter son stage

## Les signes ne sont pas toujours évidents:

Ne pas remettre ses travaux ou ne pas respecter les délais, être en retard ou manquer de motivation de manière générale

Ne pas se présenter à son stage selon l'horaire prévu

Demander à obtenir un nouveau stage

Diminuer le nombre d'heures passées en stage



## Le harcèlement sexuel peut avoir d'importantes répercussions:

Ne pas compléter son diplôme

Perdre des opportunités de formation

Subir un préjudice financier dans le cas d'un stage rémunéré

Perdre des opportunités de carrière

# Si vous avez subi du harcèlement et/ou de la violence sexuelle, **vous pouvez décider** si vous souhaitez en parler à votre établissement d'enseignement postsecondaire et comment vous le faites.

Vous pouvez informer votre établissement d'enseignement postsecondaire par le biais d'un dévoilement ou d'une plainte. **Il n'est pas nécessaire de porter plainte pour avoir accès à des ressources et à du soutien.**

## DÉVOILEMENT

Faire un dévoilement consiste à dire à quelqu'un ce qui s'est passé.

Vous pouvez faire un dévoilement à la personne de votre choix.

Vous pouvez donner autant de détails que vous le souhaitez.

Un dévoilement n'entraîne généralement pas d'enquête ou d'autres procédures institutionnelles.

Peut être fait à tout moment.

Permet d'avoir accès à des services, des ressources, des accommodements et des mesures de soutien.

## PLAINTÉ

Porter plainte consiste à dire à quelqu'un ce qui s'est passé avec l'intention qu'une enquête formelle soit menée.

Chaque établissement précise où et comment il est possible de porter plainte.

Le fait de porter plainte implique de partager les détails de ce qui s'est passé.

Une plainte peut déclencher la procédure d'enquête ou d'autres mécanismes institutionnels.



Les termes « dévoilement » et « plainte » de même que les procédures qui en découlent peuvent être nommés ou définis différemment d'un établissement à l'autre. Veuillez vous référer à la politique concernant les violences à caractère sexuel de votre établissement d'enseignement postsecondaire ou contacter le bureau de prévention de la violence sexuelle de votre campus pour vous assurer d'avoir la bonne information.